

Décision

Générale

colonial

Décision n° 40-441-1933 Congé

n° 40-441-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 décembre 1933

Numéro JO

n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro

31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

un congé de repos de trois mois, à compter du 1er août 1933, pour en jouir dans l'intérieur, a été accordé à Djama Roblé, planton de 2e classe après cinq ans, en service au tribunal de la Charia.